

Il y a une autre chose dont je voudrais parler, monsieur le président. Je voudrais que le ministre du Travail nous dise quelle est l'attitude du gouvernement vis-à-vis des instances très sérieuses faites par le syndicat des ouvriers de l'acier d'Amérique en vue d'obtenir la tenue d'une enquête approfondie sur l'industrie de l'acier en ce pays. A mon avis, le ministre du Travail est bien le membre du cabinet tout désigné à qui il faut poser une telle question, puisque le point sur lequel portait tout le mémoire présenté au gouvernement est celui-ci: on tient les ouvriers de cette industrie responsables des prix excessivement élevés de l'acier. D'après-ceux-ci, ce sont les sociétés qui sont responsables du niveau élevé des prix de l'acier, parce qu'elles ont fixé ces prix de façon arbitraire à des niveaux excessivement élevés et qui ne peuvent être justifiés par les taux des salaires payés dans l'industrie. Bien que la productivité ait augmenté considérablement au cours des années, les hausses des salaires n'ont jamais correspondu à cette augmentation de productivité; et pourtant, toujours d'après le mémoire présenté au gouvernement, l'industrie sidérurgique de ce pays a fixé des prix trop élevés pour les usagers de l'acier et les industries canadiennes qui en dépendent. J'aimerais que le ministre du Travail nous fasse connaître l'attitude du gouvernement à l'égard de ce mémoire.

**L'hon. M. Starr:** Puis-je répondre dès maintenant à la question de l'honorable député? Il est évident qu'il ne se rend pas compte que c'est le ministre du Commerce qui étudie cette question et que c'est lui et non pas moi qui présentera ses conclusions au gouvernement.

**M. Argue:** Je souhaite que le ministre du Travail parle à son collègue le ministre du Commerce. Je constate que le mémoire n'a pas été présenté au ministre du Commerce, mais au premier ministre et au gouvernement du Canada. Le gouvernement est en train de devenir un gouvernement de délai, d'indécision et d'atermoiements. Il y a eu retard au sujet du mémoire, au sujet de la nomination d'un ministre des Affaires extérieures, de même qu'au sujet de la nomination d'un titulaire à une quarantaine ou une cinquantaine de postes importants dans la fonction publique. Il y a eu retard après retard. Je pense que les membres des syndicats ouvriers seront déçus de ce que le ministre du Travail, à l'occasion de l'étude du premier de ses crédits, ne peut répondre affirmativement à la requête importante des ouvriers de l'acier qui réclament une enquête sur l'industrie canadienne de l'acier. Celle-ci, soutiennent-ils, réalise des bénéfices exorbitants et tient les ouvriers responsables des prix élevés.

J'aimerais poser une autre question au ministre du Travail à propos des salaires versés par les entrepreneurs qui travaillent à l'entreprise du bras sud de la rivière Saskatchewan. J'ai soulevé cette question lors de l'étude des crédits du ministère de l'Agriculture, au poste visant la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Le ministre de l'Agriculture m'a dit alors que toute la correspondance qu'il avait reçue à ce propos avait été transmise au ministre du Travail. Je conclus donc que le ministre du Travail est au courant de la situation et pourra dire au comité quelles mesures ont été prises à cet égard.

Voici ce qui en est. Les entrepreneurs qui travaillent à cette entreprise ne se sont pas conformés au niveau minimum des salaires aux conditions de travail prévus par les lois de la Saskatchewan. Ils n'ont pas observé ces lois parce que, prétendent-ils, en travaillant à cette entreprise, ils tombent sous le coup des lois fédérales. Les syndicats ouvriers de la Saskatchewan, et la population de cette province en général, n'appuient pas l'attitude des entrepreneurs et n'approuvent pas qu'ils paient des salaires inférieurs en Saskatchewan et imposent des conditions de travail qui diffèrent de celles qu'assurent les entrepreneurs relevant de la compétence provinciale. S'il en est ainsi, et j'ai tout lieu de le croire, si l'on n'y a pas remédié, cela discrédite le gouvernement fédéral et son programme d'action.

On dit aussi que les employeurs d'Outlook cherchent à embaucher des travailleurs en leur versant des salaires non syndicaux fondés sur la rémunération accordée dans les régions rurales qui ne sont pas et ne peuvent pas être assujéties à la législation ouvrière. Ils cherchent donc à abaisser le niveau général des salaires dans la province. Je demande au ministre quelles mesures ont été prises à la suite des instances qui lui ont été soumises.

**L'hon. M. Starr:** Monsieur le président, le député a soulevé la question de l'entreprise du barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan et celle de la ligne de conduite que l'on y suit en matière de salaires. En réponse à sa question, j'aimerais faire la déclaration suivante. Mon ministère, celui du Travail, a reçu un certain nombre de plaintes à propos des taux de salaires payés relativement aux contrats que le ministère de l'Agriculture a adjugés pour divers travaux en vue de l'aménagement du barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan. La plupart de ces plaintes provenaient du conseil des métiers de la construction de Saskatoon; elles visaient à ce que les barèmes de salaires reconnus par